

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

N° 975

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 5

À l’alinéa 4, substituer au mot :

« aide à mourir »

les mots :

« euthanasie »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, pour que le texte soit clair sur ses intentions.